

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique

**2<sup>ème</sup> Conférence des directeurs des pêches de la CPS**  
(Nouméa, Nouvelle- Calédonie, 23–27 Juillet 2001)

**Document de travail 3**

Original : anglais



## **Le programme Pêche côtière : bilan et perspectives**

Programme Pêche côtière  
Division Ressources marines  
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique  
Nouméa (Nouvelle-Calédonie)



# Le programme Pêche côtière : bilan et perspectives

## Introduction

1. La mission du programme Pêche côtière de la CPS est la suivante :

*"Assurer, dans la région, un service de soutien qui aide les Océaniens à déterminer la situation de la pêche artisanale ainsi que des ressources aquatiques dans les eaux des îles du Pacifique et à optimiser leur valeur économique et sociale à long terme."*

2. Le personnel du programme Pêche côtière comprend actuellement 13 cadres professionnels et 4 agents de soutien, répartis entre les cinq sections suivantes.

## Section Pêche en milieu communautaire

### Objectif

3. Présentée à la première Conférence des directeurs des pêches, en 1999, la section Pêche en milieu communautaire a désormais pour objectif de :

*Promouvoir la participation des communautés pratiquant la pêche côtière, en particulier celle des femmes, à la gestion des activités halieutiques vivrières et artisanales et leur permettre de tirer parti des activités d'évaluation, de gestion et de développement de la pêche aux niveaux régional et national.*

### Faits saillants

4. Depuis 1999, les agents de la section Pêche en milieu communautaire ont effectué onze missions dans des États et territoires membres de la CPS, dans le domaine de la recherche et de l'évaluation.
  - Des études de référence sur le rôle des femmes dans le secteur des pêches ont été réalisées à Tuvalu, Wallis et Futuna et dans quatre États (Pohnpei, Kosrae, Chuuk et Yap) des États fédérés de Micronésie.
  - Un rapport d'étude qui identifie et répertorie les invertébrés marins ramassés à Niue a été préparé et servira à élaborer un plan de gestion de la pêche côtière pour le compte de ce pays.
  - En collaboration avec le Secrétariat général du Forum, les agents de la section ont aidé à mener l'étude sur les effets de la répartition des rôles entre hommes et femmes dans l'industrie thonière, qui sera intégrée à des plans nationaux de gestion des thonidés pour Palau et Vanuatu.
  - Pour la première fois, le personnel de la section a participé à la formulation d'un programme de gestion communautaire des pêches. Il a contribué à l'élaboration du programme de gestion communautaire des pêches des Samoa américaines et à la conception d'un plan de gestion des pêches par les villages adapté aux communautés locales. Il a aussi aidé à réviser les plans de gestion des pêches des villages du Samoa.

5. Au titre du soutien apporté au développement, les agents de la section ont effectué dix missions dans des pays :
  - Ils ont donné huit ateliers sur les activités de pêche artisanale (qualité et altération des produits de la mer; conservation des produits de la mer; compétences requises pour diriger une petite entreprise; conservation et gestion) à Palau, aux Îles Marshall, à Wallis et Futuna, dans quatre États (Pohnpei, Kosrae, Chuuk et Yap) des États fédérés de Micronésie et à Tuvalu.
  - Ils ont participé au séminaire sur la formation à la révision et à l'application de la législation nationale, organisé par la FAO aux Tonga.
  - Ils ont aussi participé à la formation des agents de terrain du ministère des Ressources marines et de la faune et de la flore sauvages des Samoa américaines, qui portait sur le travail d'animation socio-éducative.
6. Pour ce qui est des activités menées à l'échelon régional, la section a coordonné la publication du bulletin *HINA, les femmes et la pêche*, la production du *Manuel sur la gestion communautaire de la pêche*, fait réimprimer le *Manuel sur la conservation des produits de la mer*, animé le *Module de formation halieutique* du CFEC et tenu à jour la page d'accueil de la section Pêche en milieu communautaire sur le site Web de la CPS.

#### *Activités prévues*

7. La section Pêche en milieu communautaire poursuivra ses études de référence afin d'identifier les besoins des femmes et des communautés de pêcheurs côtiers et de les aider à participer aux activités halieutiques. Selon les besoins identifiés, la section fournira une aide au développement en organisant des ateliers sur les techniques durables de récolte, la transformation et la commercialisation des produits de la mer et les compétences requises pour gérer des entreprises artisanales.
8. Sous réserve de disposer d'effectifs suffisants, la section continuera d'aider l'Agence des pêches du Forum et le Secrétariat général du Forum à réaliser des études sur les rôles respectifs des hommes et des femmes dans l'industrie thonière des pays.
9. La section s'efforcera de s'intéresser davantage aux aspects "gestion" de la pêche vivrière et artisanale. En réponse aux besoins exprimés par les pays, elle aidera les services des pêches nationaux à élaborer et mettre en place des programmes de gestion visant à conserver et gérer les ressources halieutiques côtières des pays insulaires. Elle contribuera à identifier les services de soutien que les pouvoirs publics peuvent apporter aux communautés de pêcheurs côtiers pour les aider à gérer leurs ressources halieutiques et leur environnement marin. Elle aidera les Services des pêches nationaux à élaborer des stratégies incitant les communautés de pêcheurs à prendre des mesures de conservation et agir par d'autres moyens pour protéger leur environnement marin. Elle animera sur place des ateliers pour former le personnel des services nationaux à l'animation socio-éducative et à la formulation de plans de gestion halieutique des villages.
10. La section continuera à participer à la production du bulletin semestriel *HINA, les femmes et la pêche* et à apporter son aide au Centre de formation à l'éducation communautaire (CFEC) en dispensant des cours de formation et en rédigeant une série de manuels de formation à la gestion communautaire des pêches.
11. La section s'efforce également de promouvoir un séminaire régional sur la participation des communautés à la gestion des pêches vivrières et artisanales. Il s'adresserait aux gestionnaires des pêches et aux autorités responsables de la gestion de la pêche côtière. Ce séminaire permettrait à ces groupes cibles de débattre de problèmes et d'échanger des informations sur la situation actuelle, et à la CPS de mieux répondre à leurs besoins.

12. Depuis 1995, les principaux bailleurs de fonds sont l'Australie et la Nouvelle-Zélande. La section a pu en outre bénéficier d'autres financements ponctuels pour des activités particulières. L'AusAID octroie une subvention annuelle de 185 000 AUD selon un cycle triennal qui s'achèvera en 2002. La NZODA accorde une aide annuelle sur la base de demandes de financement annuelles accompagnées de justificatifs. En 2000 et 2001, la NZODA a octroyé 165 000 et 180 000 NZD, respectivement. En 2001, Taiwan a octroyé un financement de 20 000 USD pour des activités de formation du secteur artisanal. La prochaine mise en œuvre des nouvelles conditions d'emploi et l'ajustement des rémunérations auquel la CPS est en train de procéder vont gravement affecter les capacités de la section à honorer ses obligations vis-à-vis des pays insulaires, à moins que les principaux pays bailleurs de fonds ne révisent leur contribution à la hausse.

### *Observations générales*

13. De l'avis général, les autorités compétentes n'ont pas consacré le temps nécessaire à l'examen de l'importance de la pêche vivrière et artisanale. L'importance de celle-ci, source quotidienne de protéines dans l'alimentation de nombreuses populations, en particulier les communautés rurales côtières, a été négligée ou sous-estimée. De récentes études menées par la CPS ont mis en évidence le fait que la pêche vivrière a toujours représenté une forte proportion des captures nationales de poisson dans les pays insulaires. Les captures vivrières dans les pays insulaires membres de la CPS sont estimées en moyenne à 83 913 tonnes par an, ce qui représente un montant d'environ 179,9 millions USD (Dalzell et al., 1996). Cette somme énorme représente l'ensemble des produits de la pêche vivrière consommés au niveau local par les pays insulaires membres de la CPS. Au vu de ces chiffres, les services responsables devraient donc accorder la priorité à la pêche vivrière. C'est pourquoi la section Pêche en milieu communautaire du programme Pêche côtière de la CPS a ajouté un nouveau volet à ses activités, destiné à aider les États et territoires insulaires membres à mettre en œuvre des programmes de gestion qui incitent les communautés à prendre des dispositions en vue de la gestion de la pêche vivrière et de l'environnement marin. Le moment est venu pour les pays insulaires membres de la CPS d'intégrer cette initiative essentielle à leurs activités nationales, sinon il sera trop tard pour remédier à la situation dégradée qui prévaut déjà dans l'environnement marin de nombreux États et territoires insulaires océaniques.

### **Section Développement de la pêche**

14. L'ancienne "section Techniques de pêche" a été rebaptisée "section Développement de la pêche" en mars 2000. L'objectif de la section, également remanié, est le suivant :

*Aider les États et territoires à développer la pêche commerciale et à en faire une activité économique viable en mettant l'accent sur l'exploitation des bateaux, les activités de pêche et de valorisation des produits de la pêche.*

15. Pour atteindre cet objectif, la section fournit les services suivants :

- Acquisition pratique d'un savoir-faire technique :
  - méthodes de pêche thonière (notamment à la palangre),
  - navigation et matelotage,
  - coûts et méthodes d'exploitation de navires,
  - entretien des machines et des engins de pêche,
  - manipulation à bord, traitement et mise sous glace du poisson conformément aux normes d'exportation, par voie de détachement d'experts nationaux;
- organisation d'ateliers, au niveau national, sur des thèmes identifiés dans le cadre des stages d'experts;
- publication de rapports de stages des experts nationaux;
- publication de manuels techniques sur des engins et des techniques de pêche particuliers ou sur des méthodes de manipulation du poisson;
- fourniture de conseils et d'informations sur les besoins prioritaires de perfectionnement dans les domaines suivants :
  - fournisseurs de matériaux pour dispositifs de concentration du poisson (DCP);
  - méthodes de construction et de mouillage de DCP;
  - paramètres appropriés des navires de pêche en fonction de l'application considérée;
  - autres méthodes de valorisation des thonidés et des espèces associées;
  - engins et techniques de pêche du vivaneau;
  - le potentiel de la pêche sportive;
- réalisation d'études consacrées aux possibilités de développement des opérations halieutiques nationales, en préalable à l'élaboration de plans nationaux de gestion halieutique et à l'application de mesures de développement prises par les États et territoires.

#### ***Principales activités de la section***

16. Au cours des douze derniers mois, les trois cadres professionnels de la section ont mené à bien dix projets d'assistance technique au niveau national, animé quatre ateliers et assisté à six réunions et conférences. Des rapports de mission ont été rédigés à propos des projets d'assistance technique, dont l'un a été publié. Les activités marquantes de la section au cours de ces douze mois ont été les suivantes :

- succès d'un projet mené au Samoa en vue de la réalisation d'essais de navigation et de pêche à bord du nouveau palangrier catamaran *super alia* de 12,2 m, mis au point par la division des Pêches samoane. Ces essais ont donné des résultats tout à fait concluants, et plusieurs pays de la région ont réclamé des exemplaires du rapport qui contient une projection de la rentabilité du bateau opérant dans le contexte du Samoa;
- en étroite collaboration avec le Conseil de gestion des pêches dans le Pacifique occidental et avec le PROE/PACPOL (programme de prévention de la pollution dans l'Océan Pacifique), production de supports (brochure et affiches) d'information et de sensibilisation aux débris marins et à l'abandon d'engins de pêche. Porteurs d'un message clair, ces supports mettent en garde contre les dégâts causés par les objets en matière plastique et les huiles lorsqu'ils sont rejetés dans l'environnement marin. Ils ont été très bien accueillis, et les ministères de l'Éducation de certains pays en demandent maintenant pour les écoliers;
- réalisation des premiers essais de pêche d'espadon en Nouvelle-Calédonie; les résultats étant prometteurs, il reste à voir s'il existe un potentiel pour cette pêche dans le pays;
- rédaction d'un document sur les prises accessoires de la pêche thonière à la palangre, en vue de la Conférence des directeurs des pêches. Ce document met en lumière les inquiétudes croissantes exprimées par certaines personnes, les mesures imposées à Hawaii pour résoudre ce problème, et la nécessité d'examiner les moyens dont disposent les États et territoires océaniques pour faire en sorte que ce problème ne les affecte pas à leur tour.

### ***Engagements et activités futures de la section***

17. La section va continuer à offrir ses services et à répondre aux demandes officielles dans les délais requis. Elle se consacrera en outre aux domaines suivants :
- La Nouvelle-Zélande a financé un projet triennal de recherche sur les DCP, grâce au fonds PIE (Pacific Initiative for the Environment). Ce projet sera mis en œuvre aux Îles Cook et à Niue, à partir de juillet ou août 2001. Le but est de trouver un système d'ancrage moins coûteux qui durerait deux ans au moins en moyenne. Il s'agit aussi de faire des DCP des outils de gestion, en particulier dans les régions où ont été aménagées des zones marines protégées, afin d'aider les pêcheurs déplacés et de réduire la pêche des ressources côtières. Des enquêtes doivent être effectuées auprès des communautés côtières pour mesurer les effets de cette pression, et un système de journaux de pêche mis en place pour enregistrer les données de prises et d'effort, de manière à analyser le rapport coûts-avantages. Les États et territoires membres seront tenus au courant de l'avancement de ce projet, notamment de tout changement susceptible d'améliorer la durée de vie des unités et de réduire les coûts.
  - Production d'un manuel technique, "Méthodes et techniques de pêche à la palangre horizontale". Cette activité a été entreprise il y a deux ans, et un avant-projet de texte a été rédigé par Steve Beverly. Faute de temps et de moyens financiers, la réalisation de ce manuel a été retardée, mais la section a inscrit l'achèvement des versions anglaise et française en tête de ses priorités des douze prochains mois.
  - Production d'une brochure et d'affiches destinées aux pêcheurs pour les sensibiliser aux prises accessoires effectuées lors d'opérations de pêche thonière à la palangre et aux moyens de réduire ou atténuer le problème ou, dans le cas de captures d'espèces non ciblées, aux moyens de les relâcher en leur laissant les meilleures chances possible de survie. La section publiera et diffusera dans la région des documents au fur et à mesure que se manifesteront des besoins d'information précis.
  - Recherche de fonds pour financer les activités de valorisation des produits de la pêche, en réponse aux besoins des États et territoires membres, ces compétences faisant actuellement défaut au sein du programme Pêche côtière.

### **Section Information**

#### **Introduction**

18. La section Information de la division Ressources marines de la CPS coordonne la fourniture d'informations, à intervalles réguliers ou sur demande, aux chercheurs en halieutique, aux responsables du développement, aux agents de vulgarisation, aux planificateurs, aux cadres et autres personnes impliquées dans le développement et la gestion des pêches.
19. Le personnel de la section comprend: Jean-Paul Gaudechoux (Conseiller en information halieutique), Aymeric Desurmont (Spécialiste en information halieutique), James Uan (Auxiliaire stagiaire), et Erina Avazeri (Adjointe administrative).
20. Le financement de la section est assuré par la France, l'Australie (par l'intermédiaire de AusAID) et par le Conseil régional des pêches dans le Pacifique occidental.

## **Objectif**

21. L'objectif de la section, tel que défini par le plan directeur 1999–2003, est le suivant:

*Promouvoir le transfert d'information au sein des États et territoires membres grâce à la diffusion d'informations d'actualité sur les pêches et au bon fonctionnement de réseaux techniques.*

## **Activités**

22. Les principales activités de la section sont:

- Édition et publication de la Lettre d'information sur les pêches
- Coordination de la publication des bulletins d'information des réseaux de spécialistes
- Mise à jour et publication du Répertoire des pêches de la CPS
- Développement du site Internet du programme Pêche côtière
- Fourniture d'assistance technique aux services nationaux des pêches en matière d'organisation systématique de collections, de mise en place de petites bibliothèques et de formation de personnel sur place, en collaboration avec le SIRMIP
- Coordination d'un service d'information "à la carte"
- Formation en détachement d'halieutes océaniens
- Assistance aux services nationaux des pêches pour la production de supports didactiques (affiches, manuels et brochures éducatives)
- Collaboration avec les autres sections de la division Ressources marines pour mettre au point et publier des rapports techniques

*De plus amples détails sur les activités de la section Information en 2000 peuvent être trouvés dans le document d'information #1*

## **Section Évaluation et gestion des ressources en milieu récifal**

### **Introduction**

23. Anciennement programme d'évaluation des ressources côtières, la section a changé de nom en 1998 pour marquer les préoccupations plus spécifiquement liées aux pêcheries récifo-lagonaires qui sont étroitement liées aux conditions de vie des populations insulaires; elles incluent les problèmes de sécurité alimentaire et de développement économique de proximité.
24. Le personnel de la section comprend cinq personnes : Pierre Labrosse (conseiller pour la gestion des pêches en milieu récifal), Being Yeeting (spécialiste des pêches en milieu récifal), Ben Ponia (conseiller pour l'aquaculture rattaché temporairement à la section), Eric Clua (étudiant-chercheur en détachement) et un spécialiste en sciences sociales dont le recrutement est en cours.
25. Ses sources de financement dépendent étroitement des programmes qu'elle entreprend. Elles comprennent notamment la France, l'Australie, la Banque Asiatique de Développement, la Fondation Mac Arthur et l'Union Européenne.

## Objectif

26. Les objectifs de la section sont:

*Fournir aux directeurs des services des pêches océaniques des informations sur la situation, les niveaux d'exploitation et les perspectives des ressources littorales de leur ressort, formuler des recommandations et aider ces services à définir et appliquer des mesures appropriées de gestion des pêches ou de l'écosystème.*

## Activités

### *Assistance technique*

27. La section fournit les informations indispensables sur les ressources récifo-lagonaires qui présentent un intérêt pour la consommation locale et la commercialisation. Elle réalise des évaluations de potentiel d'exploitation et conseille les gestionnaires et décideurs dans la définition et la mise en œuvre des plans de gestion de la pêche récifale afin de préserver la sécurité alimentaire des communautés et de maintenir un équilibre durable entre la préservation des ressources et le développement économique. Elle participe au renforcement des capacités d'évaluation et de suivi des pêches en milieu récifal des services techniques des pays insulaires du Pacifique.

### *Recherche*

28. La section met en œuvre des programmes et entreprend des recherches appliquées qui ont pour finalité de renforcer les bases théoriques de l'évaluation et de la gestion des pêches en milieu récifal.

### *Coordination*

29. La section coordonne des initiatives régionales menées en partenariat avec d'autres institutions sur des sujets considérés comme prioritaires par les services des pêches océaniques.

## Principaux programmes

30. Les principaux projets de la section sont:

- Composante récifale du projet PROCFISH, approche comparative des pêcheries récifales dans les pays ACP et PTOM (en attente de financement par l'Union Européenne);
- DemEcoFish, étude des impacts de la **démographie** et de l'**écologie** dans les pêcheries côtières des îles du Pacifique (Financement Fondation Mac Arthur — démarrage en juillet 2001);
- CoRéUs, programme de recherche en partenariat avec l'IRD (ex-ORSTOM) sur les effets Écosystémiques sur les Communautés Récifales et leurs Usages dans le Pacifique Insulaire (démarrage janvier 2002);
- Renforcement de la gestion des pêches et de la biodiversité dans les pays ACP (projet ICLARM financé par l'Union Européenne—fin du projet en juin 2001);
- Élaboration et/ou amélioration des méthodes et outils d'études "in situ" des pêcheries récifo-lagonaires (financement français—démarrage juin 2001);

- Initiative régionale de gestion des poissons de récif commercialisés vivants (effective depuis l'an 2000—menée en partenariat avec IMA (*Institute of Marine Life Alliance*), WRI (*World Resources Institute*) et TNC (*The Nature Conservancy*) avec différentes sources de financement;
- Stratégie régionale de développement de l'aquaculture (projet hébergé temporairement par la section dans l'attente de financement et placé sous la tutelle directe du Directeur de la Division Ressources marines et du Conseiller pour l'aquaculture).

### **Section Formation halieutique**

31. Le personnel de la section comprend Michel Blanc (conseiller pour l'éducation et la formation halieutiques), Terii Luciani (spécialiste de la formation halieutique) et Christine Bury (adjointe administrative).
32. La section est financée par l'Australie, la France, la Nouvelle-Zélande, Taiwan, le Secrétariat général du Commonwealth et la Fondation du Commonwealth.

### **Objectif**

33. Le principal objectif de la section est le suivant :

*Cerner les besoins des Océaniens des secteurs public et privé et promouvoir leur formation pratique à tous les aspects de l'exploitation des ressources marines, plus particulièrement en les encourageant à exercer des activités rémunératrices durables.*

### **Activités**

34. Les activités de la section sont les suivantes:
  - Coordination des activités de formation halieutique et d'échange d'informations
    - Tenue de la base de données de la CPS sur les établissements et les cours de formation et diffusion régulière du Catalogue de la formation halieutique.
    - Tenue de la base de données de la CPS sur le personnel des pêches en Océanie.
    - Bulletin d'information semestriel sur l'éducation et la formation halieutiques.
  - Planification des programmes de formation et de perfectionnement des ressources humaines
    - Évaluations des besoins de formation dans le secteur des pêches.
    - Stratégies mises en œuvre pour satisfaire ces besoins.
  - Mise en œuvre d'activités de formation
    - Soumission de demandes de financement pour mettre en œuvre les stratégies de formation.
    - Activités de formation et stages en détachement, aux niveaux régional et national.
    - Élaboration de supports didactiques.

### 35. Activités menées en 2000

- Organisation d'un stage de trois mois pour des pêcheurs océaniques, en collaboration avec l'Académie australienne des pêches.
- Animation de plusieurs ateliers nationaux sur la manipulation et la gestion de la qualité des produits de la mer.
- Promotion de la sécurité en mer à l'aide de plusieurs supports d'information et de formation.

*On trouvera des précisions sur les activités menées en 2000 par la section Formation halieutique dans le document d'information 5.*

### Conclusion

36. Le programme Pêche côtière s'appuiera sur les avis et les commentaires recueillis au cours de la présente Conférence, ainsi que sur les résultats de l'examen des divers projets qu'il gère pour réorienter ses activités et établir un plan stratégique avant la fin de l'année. Le programme traverse une période de mutations plus profondes que d'habitude, et les mois qui viennent lui permettront de faire le point et de consolider les activités programmées pour 2002.

37. Parmi ces changements, il faut noter ceux-ci :

- Présentation du projet "PROCFISH", prévu dans le cadre du Programme indicatif régional pour le Pacifique, à la commission du Fonds européen de développement qui se tient en juillet 2001. Ce projet comprend la phase II du projet SPRTRAMP (Projet régional océanique d'évaluation et de suivi de la ressource en thonidés) du programme Pêche hauturière et le nouveau projet SPRCARF (Projet régional océanique d'évaluation comparative des ressources récifales) du programme Pêche côtière, présenté aux deux dernières conférences des directeurs des pêches de la CPS. S'il est approuvé, ce projet augmentera considérablement l'envergure du programme Pêche côtière et il pourrait s'avérer logique de scinder, sur le plan fonctionnel, le programme tel qu'il existe actuellement, en deux volets, Développement et Évaluation.
- Création du nouveau projet Aquaculture, sous l'égide de l'AusAID. Bien que différentes sections aient exercé des activités liées à l'aquaculture, au fil des ans, ce sera la première fois que la CPS mènera des activités consacrées à ce domaine depuis le début des années 70.
- Les compressions financières qui affectent toutes les activités menées par les services de la CPS à Nouméa, du fait de l'harmonisation des conditions d'emploi dans les organisations intergouvernementales de la région (CORP), imposeront des sacrifices à toutes les divisions. Comme c'est souvent le cas en pareille période, les activités financées sur le budget ordinaire de la CPS qui ont une chance d'être financées par des sources externes sont particulièrement touchées, et il a été demandé au programme Pêche côtière, qui, par le passé, a toujours pu justifier et réaliser ses projets avec une aide externe, de faire subventionner la moitié de ses activités financées par le budget ordinaire (développement de la pêche) par des bailleurs de fonds extérieurs.
- Révision et reconduction du projet de développement de la pêche côtière de l'AusAID, qui, depuis trois ans, constitue l'épine dorsale du travail de développement de la pêche effectué par le programme Pêche côtière. Les activités de développement de la pêche menées au niveau régional deviennent difficiles à financer car les bailleurs de fonds accordent de plus en plus leur soutien au secteur privé, soit directement, soit par des mécanismes bilatéraux. C'est pourquoi le soutien au développement accordé par le programme Pêche côtière est surtout alimenté par le "financement de projets" de la CPS (ressources non statutaires, allouées spécifiquement à la CPS par certains pays membres bailleurs de fonds, et dont la répartition aux divisions incombe en grande partie à la direction de la CPS) et, dans une moindre mesure, par le budget ordinaire de la CPS. Il conviendrait de procéder à une évaluation stratégique des perspectives de financement de l'ensemble des activités de développement de la pêche au niveau régional.

- Consolidation des nouvelles modalités de travail, selon lesquelles une section relevant du programme Pêche côtière de la CPS constitue le "correspondant" compétent dans le cas d'une stratégie de portée régionale mobilisant d'autres organisations et partenaires pour traiter directement d'un problème particulier. Cette démarche a été appliquée avec succès pour la stratégie relative aux poissons de récif commercialisés vivants, ces deux dernières années; elle sera de nouveau utilisée pour la stratégie régionale en matière d'aquaculture. L'une des retombées positives de cette approche est qu'elle permet de canaliser efficacement les capacités des organisations non gouvernementales et intergouvernementales de la région pour tenter de remédier aux problèmes qui se posent aux niveaux national et communautaire - domaine qui a toujours été le terrain de frictions entre les institutions.
-